

Étendre l'obligation de lutte contre l'ambrosie à feuille d'armoise sur les départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne



PORTEUR DE L'ACTION

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Préfecture de région,
Préfectures des départements concernés,
DRAAF, DDT,
Conseils départementaux concernés,
Conservatoires Botaniques Nationaux,
Conservatoire Espaces Naturels bourguignons,
Observatoire des ambrosies,
FREDON FC et B,
Chambres d'Agriculture Départementales et Régionale,
Fédération Nationale des Travaux Public,
Associations des maires

BUDGET NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE L'ACTION
sans objet

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7

Maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition pollinique

■ CONTEXTE

L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, des conjonctivites, des trachéites, avec dans 50 % des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

Le pic de pollinisation survient au mois de septembre, ce qui rallonge la période des allergies aux pollens sur août et septembre. La prévalence des personnes allergiques a augmenté dans les zones les plus touchées, atteignant 12 à 20 % de la population (source ORS Rhône-Alpes). Les coûts de santé en ex-région Rhône-Alpes ont été estimés les années précédentes entre 15 et 20 millions d'euros en sus des coûts de lutte.

Cette plante très envahissante est en pleine progression dans notre région.

La lutte précoce contre l'ambrosie limite l'extension de la plante et donc freine les impacts sur la santé et les coûts attendus.

Un décret en Conseil d'Etat, pris en application des articles L1338-1, L338-4 et L1338-5 du CSP est en préparation : il définira l'ambrosie comme espèce végétale dont la prolifération est nuisible pour la santé, ainsi que les mesures susceptibles d'être prises à l'échelle nationale et locale pour prévenir l'apparition, et lutter contre sa prolifération.

Ce texte prévoit **la prise d'un arrêté par le Préfet de département pour encadrer la lutte.**

Depuis 2014, tous les départements en Franche-Comté ainsi qu'un département de Bourgogne (Saône-et-Loire - 2007) sont couverts par un arrêté de lutte obligatoire.

Dans le cadre du PRSE2, la coordination et l'animation de la lutte ont été confiées par l'ARS à la FREDON FC.

■ ACTION

- ◆ Mobiliser et rencontrer préalablement les acteurs concernés (Chambre d'agriculture, Conseil départementaux, Conservatoire botanique national).
- ◆ Prendre des arrêtés préfectoraux dans tous les départements de la région pour mobiliser les acteurs, coordonner la lutte collective, et faire considérer cette problématique émergente par l'ensemble des publics concernés.

INDICATEURS RETENUS

Indicateurs

- Prise d'arrêté préfectoral dans les départements concernés.

Cible et Échéancier

- 2017 : rencontre des acteurs par département : CBN, Chambre d'agriculture, Conseil départemental.
- 2018 : prise d'arrêté préfectoral.



Coordonner la défense collective contre l'ambrosie à feuille d'armoise

■ CONTEXTE

L'ambrosie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, des conjonctivites, des trachéites, avec dans 50 % des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Le pic de pollinisation survient au mois de septembre, ce qui rallonge la période des allergies aux pollens sur août et septembre. La prévalence des personnes allergiques a augmenté dans les zones les plus touchées, atteignant 12 à 20 % de la population (source ORS Rhône-Alpes).

Les coûts de santé en ex-région Rhône-Alpes ont été estimés les années précédentes entre 15 et 20 millions € en sus des coûts de lutte. **Cette plante très envahissante est en pleine progression dans notre région.**

■ ACTION

Coordonner la lutte régionale contre l'ambrosie. La lutte précoce contre l'ambrosie limite l'extension de la plante et donc freine les impacts sur la santé et les coûts attendus. L'animation de cette lutte est confiée à la FREDON Franche-Comté et à la FREDON Bourgogne.

La coordination de la lutte conditionne son efficacité sur le territoire. L'animation de la lutte est à conduire auprès des cibles suivantes :

- ◆ Référents communaux et intercommunaux ambrosie : réunions/courriels d'information, formation CNFPT, échanges cartographiques vis-à-vis de l'épiphytie locale, échange d'expériences, sollicitation des ayants-droits, information pour des détections précoces et locales, soutien de la FREDON pour l'évaluation et la lutte sur site en chantier mobile.
- ◆ Gestionnaires des infrastructures routières : réunion/courriels d'information, échanges cartographiques et d'expérience, identification des sites, adaptation du plan de fauche annuel et des pratiques de non dissémination, retour d'information.
- ◆ Chantiers de travaux publics coordination de la défense collective : diffusion du memento BTP élaboré en 2016, information / formation, principe de non dissémination.
- ◆ Lutte en milieu agricole : cf. fiche action 29 du PRSE 3.
- ◆ Maintien de capteurs polliniques : Bletterans, Dole, Macon. Ajout d'un capteur sur Auxerre permettant de suivre l'évolution des taux polliniques sur la période de fin juillet à début octobre.

ACTION

28



PORTEUR DE L'ACTION

**FREDON-
Franche-Comté
FREDON-
Bourgogne**

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Institutions agricoles et environnementales, Acteurs du Bâtiment et des travaux publics, Collectivités, Associations environnementales et citoyennes, ATMO, RNSA, Conservatoire Botanique National, Observatoire des Ambrosies, CNFPT, RAFT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7

*Maîtriser
les risques sanitaires
liés à l'exposition pollinique*

ACTION

28

BUDGET NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE L'ACTION

Coordination du Plan de lutte
100 000 à 170 000 € annuels

Capteurs polliniques :
15 000 € annuels

Plateforme de signalement
ambrosie : 10 000 € annuels

SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

ARS, Collectivités, Europe,
Conseils départementaux.

INDICATEURS RETENUS

Indicateurs

- Nombre de référents nommés par les collectivités et grands gestionnaires.
- Nombre de formations réalisées.
- Déploiement de la plateforme de signalement ambrosie.
- Maintien de capteurs de pollens spécifiques (Dole/Bletterans/Macon/Auxerre).

Cible et Échéancier

2017-2021 :

- Action pluriannuelle.
- Formation et animation de groupes de travail par domaine.
- Communication/formation des référents des collectivités et grands gestionnaires.
- SIG harmonisé FREDON-CBN-FC et plateforme de signalement.
- Surveillance biologique du territoire sur BFC (pollen et plante).



Coordonner la lutte contre l'ambrosie en milieu agricole



■ CONTEXTE

« Le milieu agricole est le premier touché par l'invasion de l'ambrosie. Selon les années, elle peut créer des baisses de rendement dans les cultures pouvant aller de 20 % à 70 %. Le préjudice est donc important. L'ambrosie aime les grands espaces ouverts ensoleillés. On la retrouve souvent dans les grandes cultures, notamment les cultures de printemps. Pour certaines productions, les outils sont là pour lutter contre l'ambrosie. C'est le cas pour les chaumes de céréales d'hiver ou de pois, le pois de printemps, le maïs et le sorgho, les céréales d'hiver. Les agriculteurs disposent d'une batterie de solutions efficaces et complémentaires les unes avec les autres. » Extrait de <http://www.parlementaires-ambrosie.fr>

En Franche-Comté les données de localisations sur 6 ans montrent une extension rapide de l'ambrosie dans les plaines agricoles avec 60 à 100 ha supplémentaires par an. Les surfaces agricoles représentent 80 % de la totalité des localisations connues en FC. Le département du Jura est le plus concerné. Depuis 2010 (action du PRSE2), la lutte agricole s'est organisée autour de la diffusion d'information sous l'impulsion de la FREDON avec le concours des instances agricoles (réunions locales, tours de plaine, Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV), courrier individuel, balisage sur site, bulletin santé du végétal, et fiche technique). Malgré des efforts conséquents d'une partie des professionnels agricoles, trop souvent les mesures de prévention et de lutte ne sont pas suivies. La méconnaissance du risque de dissémination et/ou la négligence de certains remettent en cause la lutte agricole et le principe de défense collective (Président de la CDA 39, juin 2015, journée nationale de l'ambrosie à Poligny).

Les données de localisation en Bourgogne sont plus fractionnées (Observatoire des ambrosies).

La Nièvre possède des densités de plantes importantes depuis de nombreuses années. En Saône-et-Loire la plante est fréquemment présente avec une progression de l'espèce depuis la région Rhône-Alpes.

En Côte-d'Or (département le plus observé), la plante est présente fréquemment et densément dans les parcelles agricoles du sud du département. Ailleurs les localisations d'ambrosie sont mal connues.

En l'absence de coordination, la situation agricole se rapprochera de la situation de la région Rhône-Alpes (10 M€ de coût de lutte agricole / an en 2014).

PORTEUR DE L'ACTION

Chambre régionale d'agriculture / FREDON

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Chambres Départementales d'Agricultures, Centres de formation des CDA - AREFA, ARS, DRAAF, DDT, Préfectures, Observatoire des ambrosies, FDGDA - Groupement de Vulgarisation Agricole, FD-CUMA, Syndicats agricoles – coopératives agricoles, Mutualité Sociale Agricole, FREDON-B-FC, FDGDON, Instituts techniques agricoles et associations de producteurs (Terres Inovia, Arvalis, AGPM, ITAB, OPABA)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7

Maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition pollinique

BUDGET NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE L'ACTION

Pluri annuel :
Environ 42 000 € annuel

SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

FAFSEA, CASDAR, Fonds propres
(taxe sur le foncier non bâti),
Europe (FEADER), Ecophyto,
PVE, Conseil régional, ARS

■ ACTION

Coordonner la lutte contre l'ambroisie en milieu agricole. Les leviers suivants sont développés :

- ◆ Raisonement de la lutte par la connaissance cartographique des localisations d'ambroisie.
- ◆ Proposition d'un groupe de travail agricole en adéquation avec la défense collective régionale.
- ◆ Formation/mise à jour des connaissances des agents de développement local et agriculteurs.
- ◆ Animation et suivi collectif /individuel des bassins de production et ou des exploitants concernés.

Proposition au programme Ecophyto : expérimentation et recensement des luttes économes en produits phytosanitaires.

INDICATEURS RETENUS

Indicateurs

- Mise à jours du SIG.
- Membres du GT.
- Formations / Rencontres.
- Exploitations suivies.

Cible et Échéancier

- Actions pluriannuelles reconductibles.



Évaluer l'impact sanitaire lié à la présence de pollens d'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté



■ CONTEXTE

L'ambroisie est une plante annuelle dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, des conjonctivites, des trachéites, avec dans 50 % des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Le pic de pollinisation survient au mois de septembre ce qui rallonge la période des allergies aux pollens sur août et septembre. La prévalence des personnes allergiques a augmenté dans les zones les plus touchées, atteignant 12 à 20 % de la population (source ORS Rhône-Alpes). Les coûts de santé en ex-région Rhône-Alpes ont été estimés les années précédentes entre 15 et 20 millions € en sus des coûts de lutte.

Les données cliniques dont on dispose en Bourgogne-Franche-Comté sont encore limitées : la prévalence de la sensibilisation cutanée aux pollens d'ambroisie en cabinet d'allergologie a été évaluée en 2007 à 8,35 % dans la Nièvre pour moins de 2,5 % dans tous les autres départements (étude Réseau d'Allergologie de Franche-comté [RAFT] - Association Régionale de Formation Continue en Allergologie Bourgogne-Franche-Comté [ANAFORCAL]).

La répartition et le recrutement des cabinets d'allergologie n'étant pas homogènes dans la région, une approche complémentaire est souhaitable afin d'évaluer l'impact actuel de la présence de pollens d'ambroisie. Ces données permettraient de mieux mobiliser des moyens et de mieux cibler la lutte contre la prolifération de l'ambroisie dans la région, en appui aux données botaniques disponibles.

Nous disposons à ce jour de l'expérience menée en région Rhône-Alpes par l'ORS avec une méthodologie éprouvée depuis de nombreuses années. La surconsommation d'antihistaminiques en période de pollinose à l'ambroisie a permis d'identifier dans cette région, de la façon la plus fiable à ce jour, une population présentant des manifestations cliniques attribuables à la présence de pollens d'ambroisie.

■ ACTION

- ◆ **Identifier, si possible, une population présentant une surconsommation d'antihistaminiques** sur des zones géographiques précises de la région en période de pollinisation de l'ambroisie en se basant sur les données issues de l'assurance maladie, voire une sélection d'officines et de grossistes.
- ◆ **Évaluer l'évolution de cette population** sur plusieurs années et identifier les dépenses de santé attribuables à la présence de pollens d'ambroisie via ces médicaments traceurs.

PORTEUR DE L'ACTION

ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Université, Assurance maladie, RNSA, ATMO, RAFT, FREDON-FC, Grossistes et officines

BUDGET NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE L'ACTION
3000 €

SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES
ARS, Conseil régional

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7

Maîtriser les risques sanitaires liés à l'exposition pollinique



INDICATEURS RETENUS

Indicateurs

- Thèse de Pharmacie identifiant et localisant une population cible associée à une surconsommation d'antihistaminiques en période de pollinose de l'ambroisie.

Cible et Échéancier

- Fin 2017 : identification de la population cible lors d'un travail de thèse.
- Puis si une telle population a été identifiée, poursuite d'un suivi annuel et évaluation de l'impact sanitaire de la présence de l'ambroisie en région.

